27 nov 2026 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 27 novembre 2026

Encadrement du recours à la consultance externe et développement d'une capacité fédérale de consultance interne

Sur proposition de la ministre chargée de la Fonction publique, Vanessa Matz, et du ministre du Budget Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un plan d'action visant à mieux encadrer le recours à la consultance externe au sein de l'administration fédérale et à renforcer de manière structurelle l'expertise et la capacité internes.

L'accord de gouvernement prévoit de réduire autant que possible la consultance externe, en premier lieu en ce qui concerne les tâches essentielles des autorités, et prévoit de développer une stratégie à cet effet. La mise en place d'un pool de consultants internes qui peuvent être déployés de manière transversale et à court terme au sein des différents services publics pour des projets spécifiques est envisagée.

Dans ce contexte, la note présentée au Conseil des ministres propose une réforme qui s'articule autour de deux piliers complémentaires : d'une part, la réduction de la dépendance à l'égard des prestataires externes et, d'autre part, le renforcement de la capacité interne des services publics.

En résumé, un cadre fédéral commun est en cours d'élaboration, lequel prévoit une définition uniforme, un inventaire consolidé des missions et des dépenses de consultance, ainsi qu'une obligation de rapport via e-Procurement.

Par ailleurs, un cadre contraignant est en préparation, cadre sur la base duquel les services publics devront évaluer la disponibilité de l'expertise interne et réaliser une analyse coûts-bénéfices et ce, avant de faire appel à des consultants externes. En outre, le transfert et la préservation des connaissances au sein des autorités sont ancrés de manière structurelle.

Une cellule de consultance interne est créée au sein du SPF BOSA. Ce service contribuera à recenser l'expertise disponible au sein de l'administration fédérale, facilitera la mise à disposition des compétences internes en dehors des services publics, favorisera le partage des connaissances et soutiendra les services publics dans la mise en œuvre de leurs projets. La consultance IT ne relève pas du champ d'action de cette cellule et sera gérée au sein de l'Agence numérique fédérale, en étroite collaboration avec le service de consultance interne et selon le même cadre commun en matière de définition, d'inventaire et de rapportage.

La réforme sera mise en œuvre par étapes. Au cours d'une première phase, le cadre commun, l'inventaire, l'analyse des besoins et les outils nécessaires seront élaborés, et le service de consultance interne créé. La seconde phase consistera en la constitution d'un pool interne, les recrutements et les missions opérationnelles de ce pool, et fera l'objet d'une décision distincte du Conseil des ministres.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres :

- approuve l'approche commune pour la gestion de la consultance externe et le développement progressif d'une capacité interne
- valide la définition commune et la répartition des missions de consultance, ainsi que le champ d'application initial, qui comprend l'administration générale, les institutions publiques de sécurité sociale et les organismes d'intérêt public de type A
- confirme le rapportage obligatoire dans e-Procurement et l'élaboration d'un inventaire fédéral consolidé
- charge les ministres compétents de préparer un cadre contraignant pour l'évaluation préalable des besoins en consultance et la disponibilité des alternatives en interne, en concertation avec l'Inspection des finances et intégré dans les contrôles existants
- décide de la création du service de consultance interne au sein du SPF BOSA, avec les capacités en personnel existantes
- charge les ministres compétents de présenter pour le 31 mai 2027 au plus tard un inventaire consolidé, le cadre contraignant, une analyse coûts-bénéfices et un plan d'investissement pour la deuxième phase
- prépare un rapport annuel sur les dépenses de consultance externe, les économies réalisées et les dépenses évitées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
https://vanpeteghem.belgium.be
hallo@vincent.fed.be

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
https://matz.belgium.be
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
delara.pouya@matz.fed.be

Kevin Meyvaert
Porte-parole (NL)
kevin.meyvaert@matz.fed.be

© 2026 - news.belgium.be